



Pour l'administration : M. Briand (Président du CHSCT 09) ;

Mmes Clarac (Secrétaire Générale) ;

Mme Abeilhé (Secrétaire de séance) ;

Mme Bauzou (Conseillère de prévention départementale) ;

M. Claverie (Assistant de prévention de la DSDEN) ;

M. Laveilhé (Inspecteur santé et sécurité au travail) ;

Mme Barrau (Conseillère de prévention académique) ;

pour la FSU : Mmes Aribaud, Gasulla, Richardeau, Rigal ; Mme Bronner et M. Estarich sont excusés ;

pour le SE-UNSA : Mmes Ferrigno, Gonzalès, Voignier et M. Indart ; Mmes Guezenec, Piquemal et Sans et M. Mazzonetto sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2015

Vote du PV à l'unanimité.

2. Compte-rendu du groupe de travail en date du 30 mars 2015

- Un groupe de travail qui réunissait des représentants de la FSU et du SE-UNSA et un personnel de l'Inspection académique s'est tenu le 30 mars 2015 dans les locaux de l'Inspection. Il a donné lieu à :
 - des préconisations en ce qui concerne les délais de traitement des courriers ;
 - l'élaboration de courriers types à envoyer suite aux contre-visites des établissements ;
 - la clarification des rôles de l'administration, du secrétaire du CHSCT et des membres.

L'objectif de ce travail des représentants des personnels des deux délégations syndicales est d'améliorer le fonctionnement du CHSCT et de le rendre plus efficace dans l'intérêt des personnels.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique : « *on n'a pas à me dire comment je dois fonctionner, je n'ai pas à me justifier sur le fonctionnement des services de l'Inspection. L'administration administre et le CHSCT fait son travail* ».

Les deux organisations syndicales expliquent qu'il ne s'agit en aucun cas de faire une ingérence dans le fonctionnement des services, mais d'améliorer l'efficacité du CHSCT. Elles demandent, malgré l'avis de M. l'Inspecteur d'académie, que les modalités définies par le groupe de travail soient votées afin d'être actées.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie refuse ce vote et demande une interruption de séance. Suite à cette interruption de séance, M. Laveilhé et Mme Barrau redéfinissent le rôle des missions des conseillers de prévention.

La FSU et le SE-UNSA maintiennent leur demande de vote du document du groupe de travail.

Vote à l'unanimité.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise : « *ce document du groupe de travail n'émet que des recommandations dont je ferai bon usage* ».

- Lors de ce point, une incise est faite sur la situation de l'école de Saverdun. Les membres du CHSCT rappellent qu'ont déjà eu lieu une visite de la commission de sécurité ainsi que deux visites du CHSCT. A ce jour, les préconisations du CHSCT n'ont pas été suivies des faits et les travaux n'ont toujours pas débuté.

La FSU et le SE-UNSA demandent à Monsieur l'Inspecteur d'académie d'écrire au préfet pour l'informer de la situation de l'école comme cela a été acté lors du précédent CHSCT.

Monsieur l'Inspecteur d'académie refuse car il souhaite garder de bonnes relations avec les maires. Par ailleurs, il indique que la secrétaire générale de la mairie de Saverdun lui a donné une autre version de l'état de l'école.

La FSU et le SE-UNSA rappellent à M. l'Inspecteur d'académie que lors de la deuxième visite des photos ont été prises et qu'elles témoignent de l'insalubrité des locaux.

Le SE-UNSA précise que des enfants et des personnels travaillent tous les jours dans des locaux indignes d'accueillir du public.

La FSU rappelle que lors du précédent CHSCT a été acté que sans réponse de la mairie de Saverdun dans les 15 jours suivant l'envoi du courrier, M. l'Inspecteur d'académie saisirait Madame le préfet. M. l'Inspecteur d'académie revient sur des décisions prises en instance, ce qui est grave.

M. l'Inspecteur d'académie indique qu'il a eu à traiter ailleurs des situations d'école bien plus problématiques que celle de Saverdun et précise que « *s'ils ne sont pas contents, on les enverra au Népal* ».

3. Communication des documents du CTSD. Quelles sont les questions débattues en CTSD qui relèvent de notre compétence ?

La FSU demande que les ordre du jours des CTSD à venir et les comptes-rendus des CTSD passés soient envoyés aux membres du CHSCT afin de cibler les points de cette instance qui concerne le CHSCT.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique qu'il ne voit pas le lien entre le CHSCT et le CTSD.

La FSU lui explique que le CHSCT est une émanation du CTSD et qu'à ce titre, il peut donner un avis sur des points du CTSD. C'est pour cette raison que nous demandons les comptes-rendus.

Monsieur l'Inspecteur dit qu'il ne fournira pas ces comptes-rendus. « *Vous avez des représentants du personnel qui siègent dans ces instances. Vous n'avez qu'à leur demander ces comptes-rendus* ».

La FSU demande que le refus de M. l'Inspecteur d'Académie soit noté au PV de la séance.

4. Bilans : visites de M. Laveilhé (écoles de Mirepoix) - situations connues

Monsieur Laveilhé a visité les deux écoles de Mirepoix.

Le SE-UNSA explique que les deux directeurs ont apprécié cette visite car elle a constitué un temps de formation en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des locaux.

La FSU indique que cette visite met en évidence que les enseignants ont besoin de formation spécifique et pointue dans ces domaines.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie demande qu'un dossier de présentation des registres obligatoires soit mis en ligne et que des liens soient faits vers le site académique.

Mme Clarac rappelle que dans les circonscriptions, les assistants de prévention (CPC EPS) peuvent accompagner les écoles dans la mise en place et le suivi de ces documents.

- **Autres bilans**

Le CHSCT a reçu une demande de visite de l'école des Bordes-sur-Arize : le directeur souhaite une visite afin d'obtenir des conseils sur des travaux à venir.

Mme Clarac indique que c'est d'abord la conseillère de prévention et l'assistant de prévention de la circonscription qui se déplaceront.

5. Documents de sécurité du secteur de Saint-Lizier

La conseillère de prévention a demandé aux écoles et établissements de la circonscription de Saint-Lizier les documents de sécurité. Tous n'ont pas répondu à ce jour.

- **Etude des documents fournis par le collège de Seix.**

Suite à l'étude des documents, il est noté par les membres du CHSCT que le cahier santé et sécurité est un classeur avec des feuilles volantes numérotées. M. Laveilhé indique qu'il est préférable de mettre à disposition un cahier relié.

Par ailleurs, M. l'Inspecteur d'Académie demande que l'on ne parle plus de la situation du collège de Seix. Il souhaite que le dossier soit clos puisque la rectrice est intervenue sur ce dossier.

Le SE-UNSA demande quelle a été la nature de l'intervention de la rectrice. M. l'Inspecteur d'Académie indique qu'il ne dira rien. Il parlera « *en off* » et invite à venir dans son bureau après la séance.

La FSU indique que la lecture des documents concernant l'hygiène et la sécurité envoyés par les établissements en séance ne permet pas d'envisager des suites à donner. Il est donc nécessaire que ces documents nous soient communiqués lors d'un groupe de travail afin qu'ils soient étudiés plus finement.

M. l'Inspecteur d'académie précise aux membres : « *vous n'avez rien à décider en tant que membres du CHSCT, vous n'émettez que des avis* ».

6. Etat des absences et accidents de travail

Mme la Secrétaire Générale fait un état des lieux des données académiques des EPLE en ce qui concerne les démissions, le nombre d'arrêt maladie, le nombre de disponibilités...

Les deux syndicats demandent à avoir une copie de ce document de travail. Monsieur l'Inspecteur d'académie n'y est pas favorable dans un premier temps car il ne voit pas en quoi cela regarde le CHSCT.

Madame la Secrétaire Générale indique qu'ils ont été communiqués l'an passé. Ils seront donc envoyés par les services aux membres du CSHCT.

7. Programmation de visites ou contre visites

Les visites suivantes sont programmées :

- le 7 mai 2015 : Lavelanet dans le cadre de la restructuration des écoles (Lamartine le matin et Georges Sand l'après-midi) ;
- le 21 mai 2015 : deuxième visite des écoles de Tarascon (maternelle le matin et élémentaire l'après-midi).

Les questionnaires ont été envoyés aux écoles.

Le SE-UNSA demande si les personnels des écoles ont été informés que les membres du CHSCT seront à leur disposition sur un créneau horaire. L'administration précise que cela sera fait.

8. Programmation des groupes de travail

Le prochain groupe de travail aura lieu le vendredi 29 mai à 9H00.

En fait de séance, un bilan est fait par l'Inspecteur d'académie en fin de séance.

La séance est levée à 17h10. Le prochain CHSCT aura lieu le 5 juin 2015.

Compte-rendu rédigé par les représentants du personnel de la FSU

Mmes Aribaud, Gasulla, Richardeau, Rigal

Le CHSCT entravé

Lors de ce CHSCT du 27 avril 2015, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a eu un comportement inacceptable vis-à-vis des représentants des personnels des deux syndicats siégeant à cette instance.

Tout d'abord, il a refusé de mettre au vote un document émanant du groupe de travail qui redéfinissait le rôle de chacun (secrétaire du CHSCT, membre, administration). Le vote a malgré tout eu lieu suite à la demande pressante des deux syndicats. Mais les propos un tantinet ironiques de Monsieur l'Inspecteur d'académie « *j'en ferai bon usage* » nous ont bien fait comprendre qu'il n'utiliserait pas ce document de travail.

Il est ensuite revenu sur une décision du précédent CHSCT et notée au PV officiel. En effet, le CHSCT avait acté que si le maire de Saverdun ne communiquait pas au plus vite un échéancier des travaux, Monsieur l'Inspecteur écrirait au préfet. Or, il refuse maintenant de le faire indiquant qu'il souhaite « *garder de bonnes relations avec les mairies* ». Peu importe les enseignants et les enfants qui travaillent dans des conditions indignes... D'ailleurs, « *s'ils ne sont pas contents, on peut les envoyer au Népal* » a-t-il dit dans un sourire.

Puis, alors qu'il lui était demandé une précision sur la nature de l'intervention de la rectrice en ce qui concerne la situation du collège de Seix, il a répliqué qu'il ne dirait rien en instance, qu'il ne parlerait « *qu'en off dans son bureau* ». Ce qu'il a fait par la suite puisqu'il a reçu uniquement la secrétaire adjointe du CHSCT. Nous sommes en droit de nous poser des questions sur la transparence de cette instance si des situations se règlent dans le bureau de Monsieur l'Inspecteur d'académie.

Enfin, il est très difficile que nous obtenions les différents documents que nous demandons pour que l'instance fonctionne.

Dans le secteur privé, tous ces actes constituent des entraves graves au bon fonctionnement du CHSCT.

L'atmosphère de cette instance est lourde, pesante. Les remarques de Monsieur l'Inspecteur d'académie sont souvent tranchantes, cassantes, voire violentes.

Après la tenue en grande pompe des assises pour les valeurs de la République, tout cela est questionnant !!!!